

Centre d'Éducation Motrice



Livret d'accueil

« Une association à votre service depuis plus d'un siècle »

Sommaire

Accueil Savoie Handicap (ASH)	Page 4
Le Centre d'éducation motrice (CEM)	
> Présentation	Page 6
> Plan d'accès et contact	Page 7
> Organigrammes	Page 8
> Missions et zones d'intervention	Page 10
> Admissions	Page 11
Organisation des unités (Arc-en-Ciel, Alizés, U2R)	
> Modalités d'accueil	Page 12
> Nombres de jour d'ouverture	Page 12
Les services d'accompagnement	
> Projet d'accompagnement Individualisé (PIA)	Page 14
> Accompagnement aux soins	Page 15
> Accompagnement socio-éducatif	Page 16
> Accompagnement pédagogique	Page 18
> Zoom sur l'environnement structuré	Page 20
> Transports	Page 21
> La Maison des Familles	Page 22
> Passage à la vie adulte	Page 23
> Partenariats	Page 24
Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)	Page 25
Offre d'hébergement et logistique	
> Hébergement, restauration, entretien maintenance	Page 26
> Locaux et équipements du CEM	Page 27
> Appareillage	Page 28
Participation des usagers	
> Autodétermination	Page 29
> Place des usagers	Page 30
Annexes	
> Charte de bientraitance	Page 32
> Enquête de satisfaction	Page 33
> Procédure - Commission des relations Usagers	Page 34

Le Mot de la Direction du CEM

Madame, Monsieur,

Votre enfant est accueilli au sein du centre d'éducation motrice d'Accueil Savoie Handicap. Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre établissement que nous vous proposons de découvrir à travers ce livret d'accueil. Vous y trouverez les renseignements pratiques concernant l'accompagnement de votre enfant et le fonctionnement de la structure.

La direction, l'encadrement, l'équipe médicale et psychologique et l'ensemble des équipes paramédicales et éducatives mettent tout en œuvre pour proposer à votre enfant le meilleur accueil et accompagnement possible.

Nous vous souhaitons donc un bon accueil et une bonne intégration dans notre établissement et auprès de professionnels investis dans l'accompagnement de votre enfant. A l'écoute de vos attentes et suggestions, la direction et l'équipe d'encadrement se tiennent à votre disposition sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Encore bonne arrivée et intégration au centre d'éducation motrice.

La direction du CEM



Accueil Savoie Handicap

L'association Accueil Savoyard, devenue **Accueil Savoie Handicap** en 2015, a été créée en 1920, et reconnue d'utilité publique en 1923, dans l'objectif de mener une action de prévention de l'enfance contre la tuberculose.

L'association présidée par **François Garde** a fait évoluer son activité à partir des orientations des politiques de santé publique et en étroite collaboration avec les différentes instances administratives concernées (Education Nationale, ARS, DDCSPP) pour améliorer la prise en considération des besoins des enfants handicapés et de leur entourage.

Elle se donne pour mission d'accueillir des personnes handicapées dans des établissements ou services, en vue :

- de leur dispenser les soins que nécessite leur état de santé,
- de leur proposer une éducation et une formation adaptées à leurs moyens et potentialités dans l'objectif de favoriser leur insertion et leur entrée dans la vie sociale la plus autonome possible, ceci, aussi bien durant leur jeunesse qu'au moment de leur sortie des établissements ou services.

Accueil Savoie Handicap élabore et met à jour, après consultation des représentants des usagers et des personnels, les différents documents et pratiques prévus par la loi du 02/01/2002 précisant les modalités d'exercice des droits des usagers et les formes de leur participation à la vie des établissements et services, notamment le Conseil de la Vie Sociale. Elle se réfère aux principes édictés dans la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie dans une structure sociale ou médico-sociale (Arrêté du 8 septembre 2003) et est entièrement indépendante de toute appartenance confessionnelle, politique, philosophique ou autre. Ses adhérents sont issus de tous milieux de la société sans distinctions aucunes.

Comme toutes les associations définies par le régime de la loi de 1901, Accueil Savoie Handicap ne poursuit aucun but lucratif, et son fonctionnement est placé sous l'autorité et le contrôle des différentes Administrations compétentes.

Son Conseil d'Administration est élu librement par son Assemblée Générale qui, à son tour élit son Bureau chargé de piloter le fonctionnement de l'association.

Le Conseil d'Administration réserve des sièges avec voix consultative aux représentants des parents au Conseil de Vie Sociale et aux représentants de la délégation unique du personnel de l'entreprise.

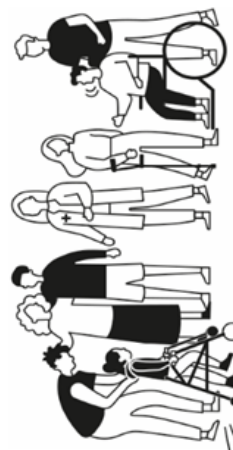
Afin de mettre en œuvre la politique associative, de fixer, de coordonner les objectifs de l'établissement et des services et d'en assurer le contrôle, le Conseil d'Administration s'est doté d'une Direction Générale qui, en collaboration avec les instances associatives, participe à l'élaboration des projets associatifs, mène les études prospectives et de développement.



Association cr  e
en 1920 et reconnue



385 personnes
accompagn  es



190 salari  s
55 m  tiers



11 M  
de budget

Le Centre d'Education Motrice (CEM)

Accueil Savoie Handicap est composé d'un établissement et de plusieurs services. L'établissement est le Centre d'Éducation Motrice (CEM)

Le CEM accueille des enfants orientés, avec l'accord de leurs parents par la Commission des Droits et de l'Autonomie (C.D.A.) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) ; instance administrative chargée d'informer, d'évaluer les besoins des personnes handicapées et de proposer des solutions de compensation sous la forme d'aides ou d'accès à la prestation d'un établissement médico-social.

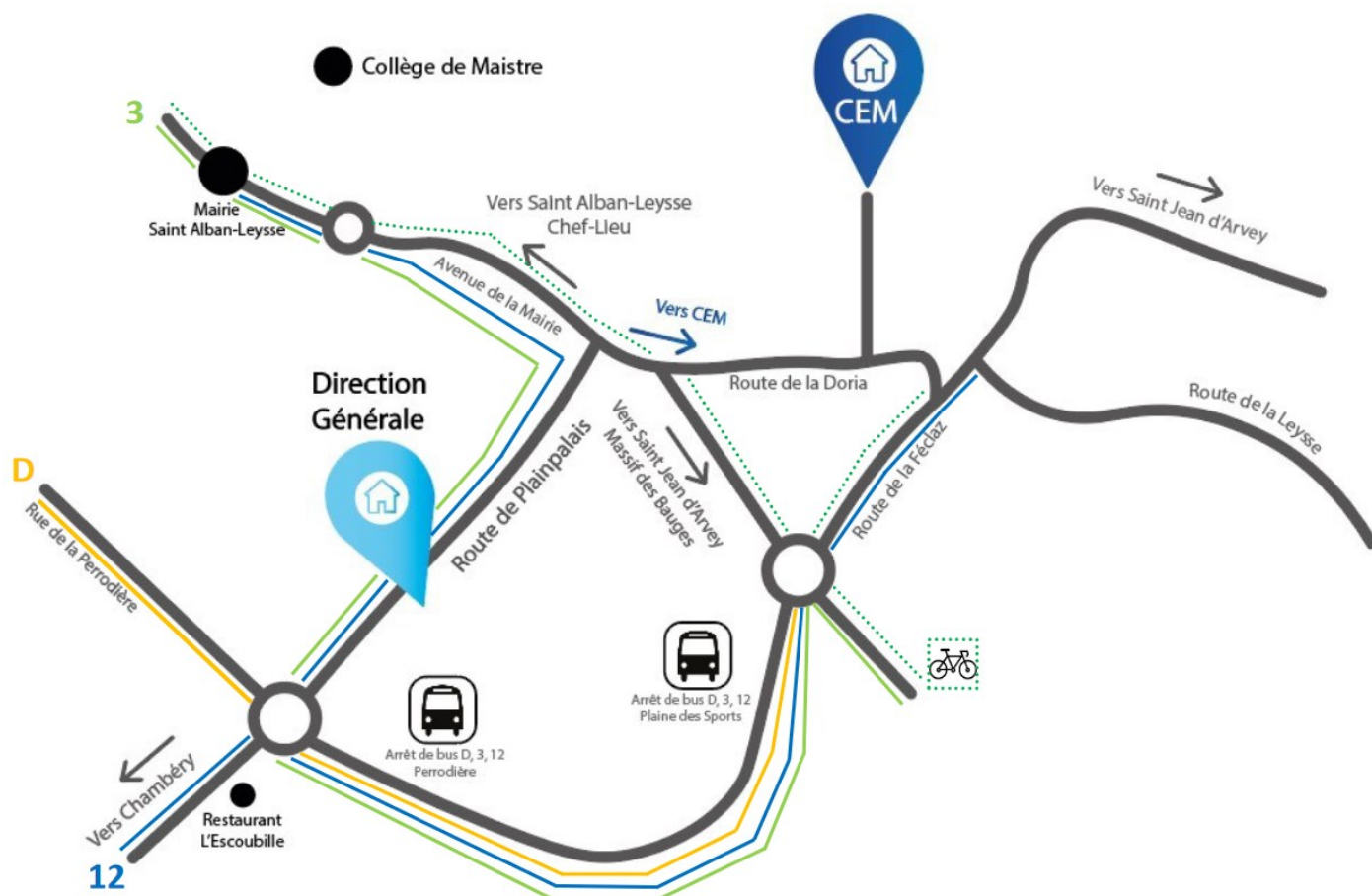
Le financement de l'établissement est effectué par une tarification fixée par les Contrats Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) , versée sous dotation globale par les Caisses d'Assurance Maladie.

Le budget annuel des établissements est soumis au contrôle préalable de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce budget est encadré par l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie déterminé chaque année par la loi de finances votée par le Parlement.

L'Association souscrit auprès de la société d'assurance SHAM les garanties en responsabilité civile concernant les actions des professionnels, l'utilisation du matériel et toute activité proposée par l'établissement et les services aux personnes accueillies.



Plan d'accès



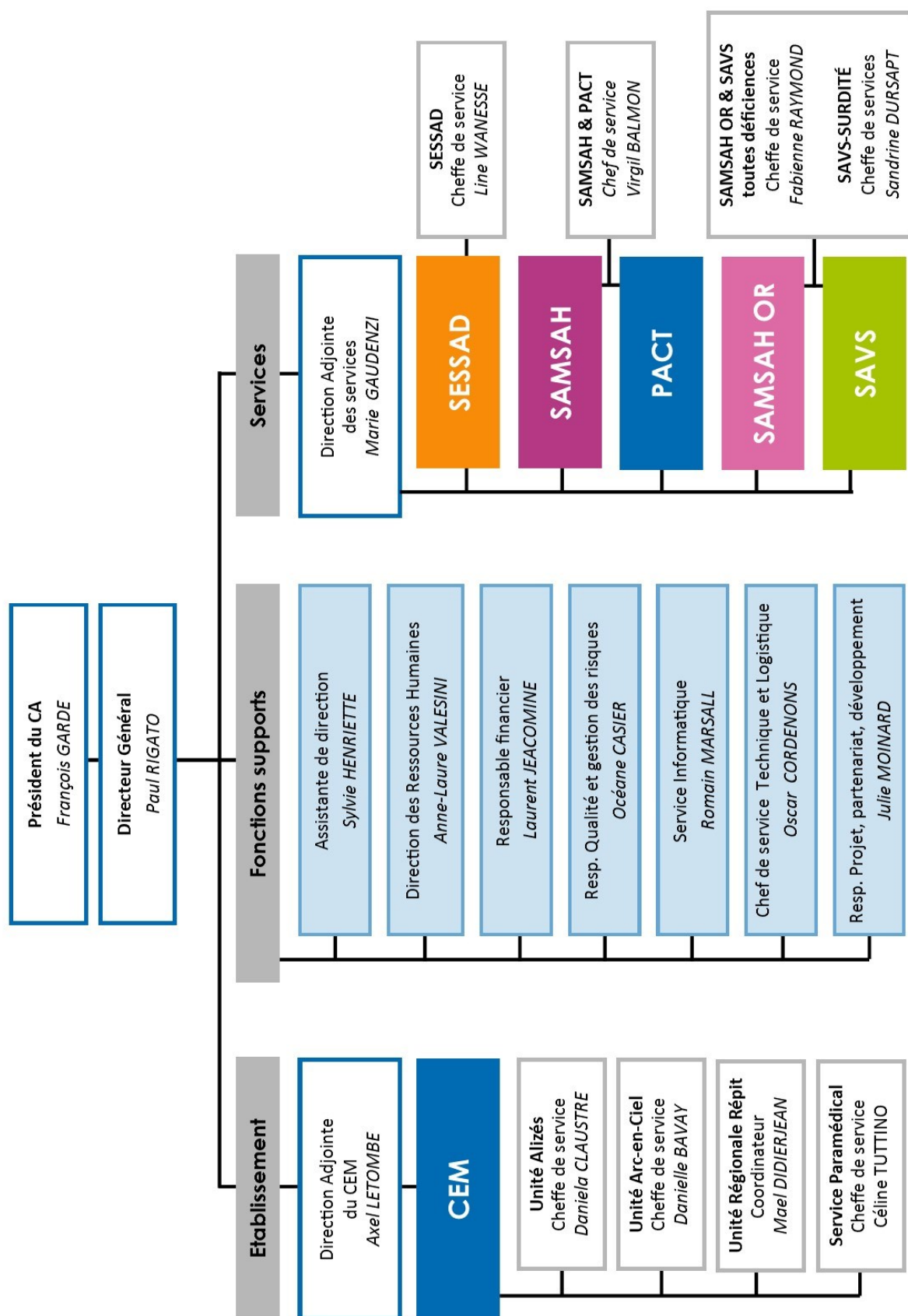
Centre d'Éducation Motrice (CEM)

261 route de la Doria
73230 Saint Alban-Leyse
☎ 04 74 79 33 62 62

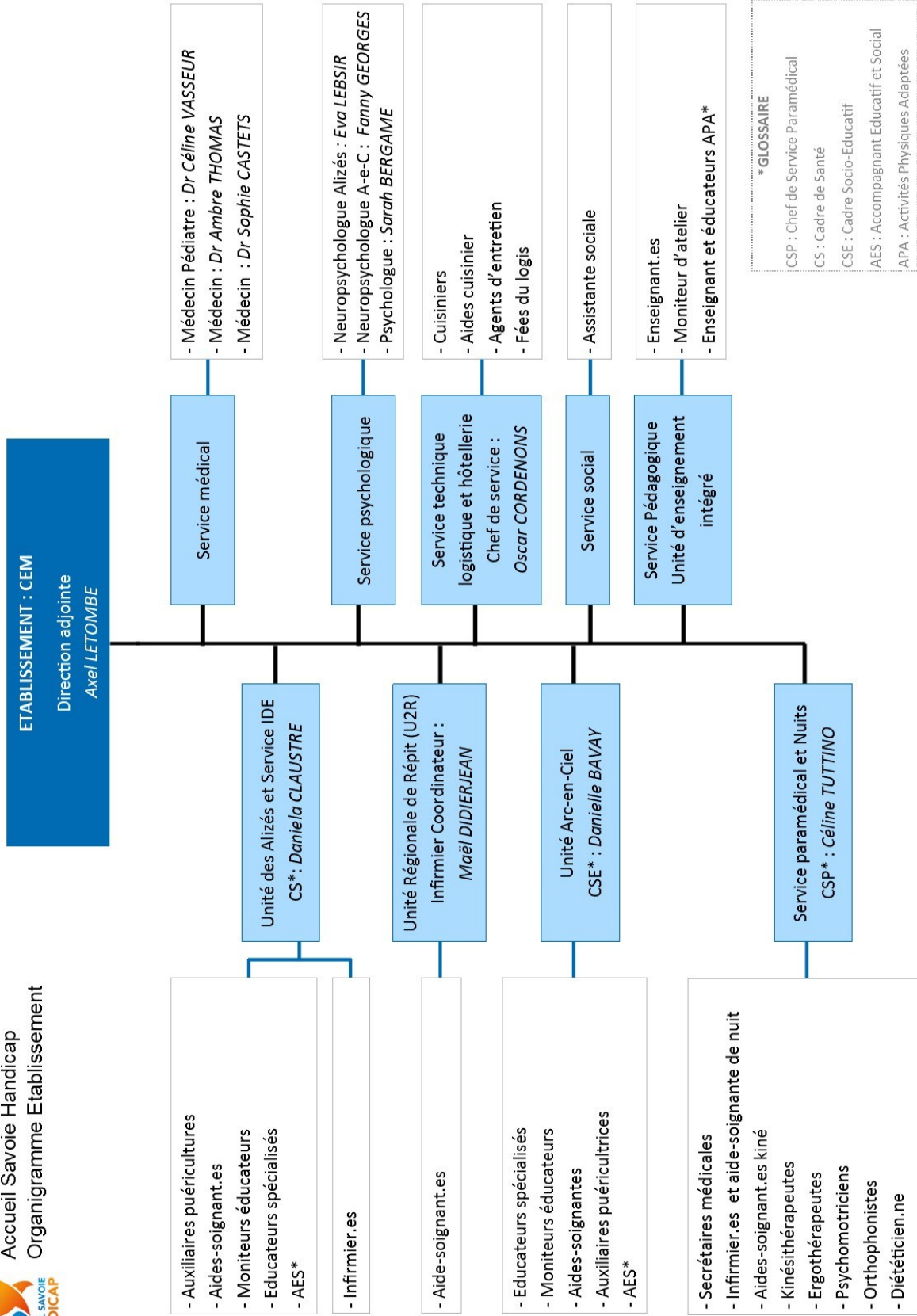
Direction Générale

812 route de Plainpalais
73230 Saint Alban-Leyse
☎ 04 74 79 33 62 62

Organigramme de l'Association



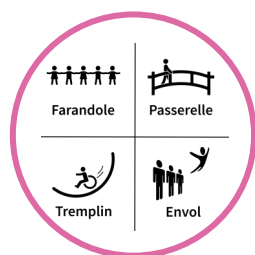
Organigramme du CEM



Missions et zones d'intervention

Le CEM d'Accueil Savoie Handicap répond aux besoins d'enfants domiciliés dans la région Auvergne Rhône Alpes et dispose d'un agrément de 84 places réparties sur 3 unités. Les jeunes sont accueillis jusqu'à l'âge de 20 ans et peuvent bénéficier d'une dérogation après 20 ans dans le cadre de l'amendement CRETON

Arc-en-Ciel



59 places pour les enfants, adolescents et jeunes adultes, entre 5 et 20 ans, atteints de **déficiences motrices avec troubles associés ou de polyhandicap**

- * Farandole : 5 à 9 ans
- * Passerelle : 10 à 14 ans
- * Tremplin : 15 à 16 ans

Alizés



20 places dédiés à l'accueil d'enfants, adolescents et jeunes adultes, entre 5 et 20 ans, en situation de **polyhandicap**

U2R



5 places d'accueil temporaire (répit) pour accueillir des enfants, adolescents âgés entre 3 et 20 ans en situation de **handicap rare et/ou complexe** qui habitent la région Auvergne Rhône-Alpes.



Admissions

Le Centre d'Education Motrice met place des temps de rencontre pour favoriser le meilleur parcours d'accompagnement de votre enfant. Ainsi, sous couvert d'une notification MDPH, vous serez invités à remplir un dossier de candidature nous permettant d'en connaître un peu plus sur le mode de vie, les habitudes, les capacités motrices, cognitives et sociales de votre enfant.

Dès réception du dossier de candidature, votre demande sera étudiée par une commission d'admission. En cas d'éligibilité, vous serez contactés par le centre d'éducation motrice pour une rencontre avec la direction et une consultation médicale et psychologique.

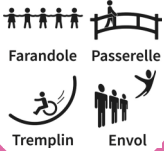
Un avis définitif sera alors rendu quelques semaines après la consultation pour vous informer d'une prochaine admission ou d'un refus d'admission. En cas de refus, nous ne manquerons pas de vous orienter vers le parcours d'accompagnement le plus adapté pour votre enfant.

Si votre enfant peut être admis au sein du Centre d'Education Motrice, d'Accueil Savoie Handicap, une date d'admission vous sera alors proposée. Entre temps et en prévision de l'admission, nous finaliserons avec vous les démarches administratives. L'éducateur coordonnateur de parcours, sous la responsabilité de la cheffe de service, prendra alors attache avec vous pour organiser l'accueil de votre enfant.

ETAPES	QUI ?	QUOI ? COMMENT ?
AVANT ADMISSION	Direction et encadrement	1. Notification MDPH 2. Visite établissement + renseignement du dossier candidature
AVANT ADMISSION DOSSIER ELIGIBLE	Médecins et psychologue	Consultation pédiatrique et/ou MPR
	Directeur et encadrement	Réflexion autour du projet d'accompagnement et des habitudes de vie
AVANT ADMISSION DOSSIER ADMISSIBLE	Commission d'admission : Directeur, médecins, chef de service, psychologue	Validation admission et condition d'accueil (internat/externat/ transports/date théorique d'admission...
A L'ADMISSION	Directeur	Signature du contrat de séjour
	Médecin MPR	Consultation médicale
ACCUEIL	Professionnels CEM	1. Accueil de l'enfant par l'éducateur coordonnateur et le référent 2. Première évaluation des besoins 3. Mise en place d'un cahier de liaison entre les professionnels et la famille
APRÈS L'ADMISSION	Chef de service et équipe éducative	Rencontre parents/professionnels PIA dans les 6-8 premiers mois Rencontre avec les professionnels de l'établissement de provenance si nécessaire

Organisation des unités

Modalités d'accueil



Farandole Passerelle
Tremplin Envol

- Internat
- Accueil de jour
- Semi-internat



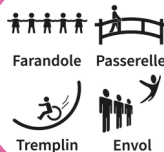
Alizés



Unité
Régionale de
Répit

- Accueil temporaire de jours ou en internat
- 90 jours max. sur 12 mois fractionnés ou continus

Nombre de jours d'ouverture



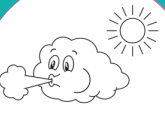
Farandole Passerelle
Tremplin Envol

- 200 jours par an environ selon calendrier de fonctionnement
- Fonctionnement hors périodes de vacances scolaires
- Du lundi 11h30 au vendredi 16h



Unité
Régionale de
Répit

- 365 jours par an



Alizés

Les situations couvertes par l'U2R :

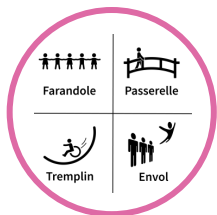
- Inadaptation temporaire des structures habituelles d'accueil de l'enfant
- Dégradation de l'état de santé de l'enfant
- Retour d'hospitalisation
- Intégration progressive en établissement
- Démarche palliative
- Besoins de répit des aidants





Les Services d'accompagnement

Projet d'Accompagnement Individualisé (PIA)



Pour l'unité **Arc en Ciel** et l'unité **Alizés**, le Projet individualisé d'accompagnement (PIA) est proposé afin de construire une démarche commune d'accompagnement avec le jeune et sa famille. Il s'appuie sur des bilans pluridisciplinaires, un recueil des attentes et besoins du jeune, de sa famille.



Ce projet permet de décliner les objectifs et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'accompagnement global et personnalisé.

A minima, il comporte des objectifs évaluable en matière :

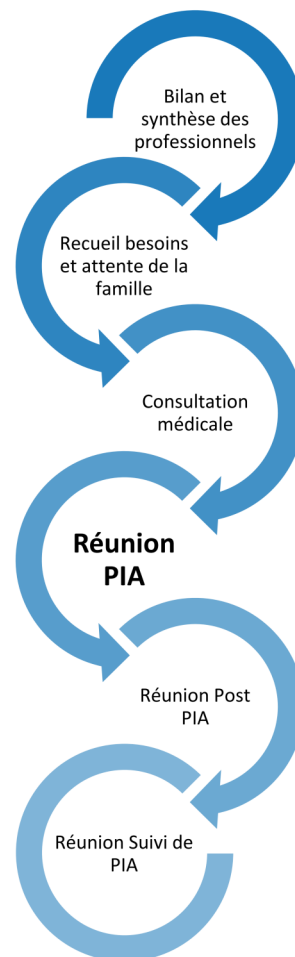
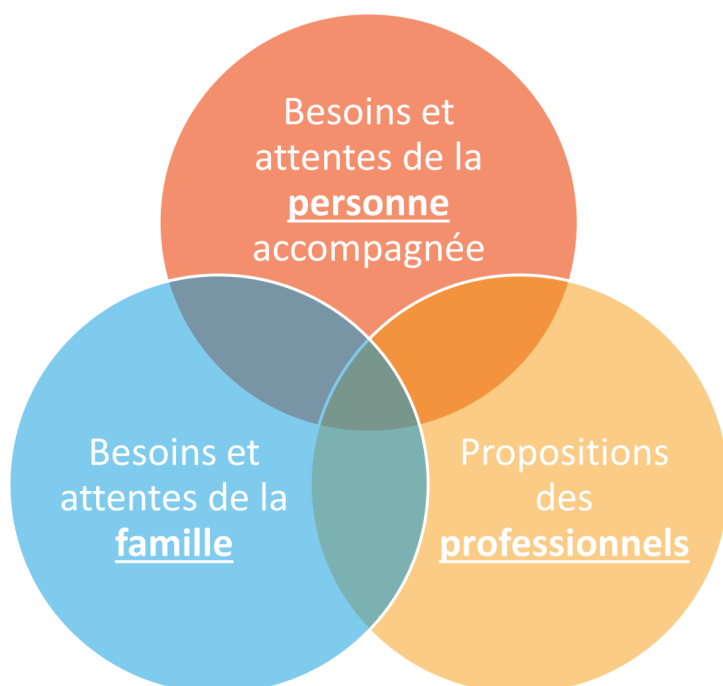
- de soin, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
- d'autonomie
- de participation sociale



L'unité **U2R** n'a pas vocation à se substituer au projet d'accompagnement global de la personne, de ce fait il n'y pas de Projet individualisé d'Accompagnement (PIA) formalisé.

Seul un objectif principal d'accompagnement (socialisation, répit, ...) est défini lors de la contractualisation du séjour en lien avec la famille et/ou l'utilisateur.

PROCESSUS DU PROJET INDIVIDUALISE D'ACCOMPAGNEMENT



Accompagnement aux soins

Les missions

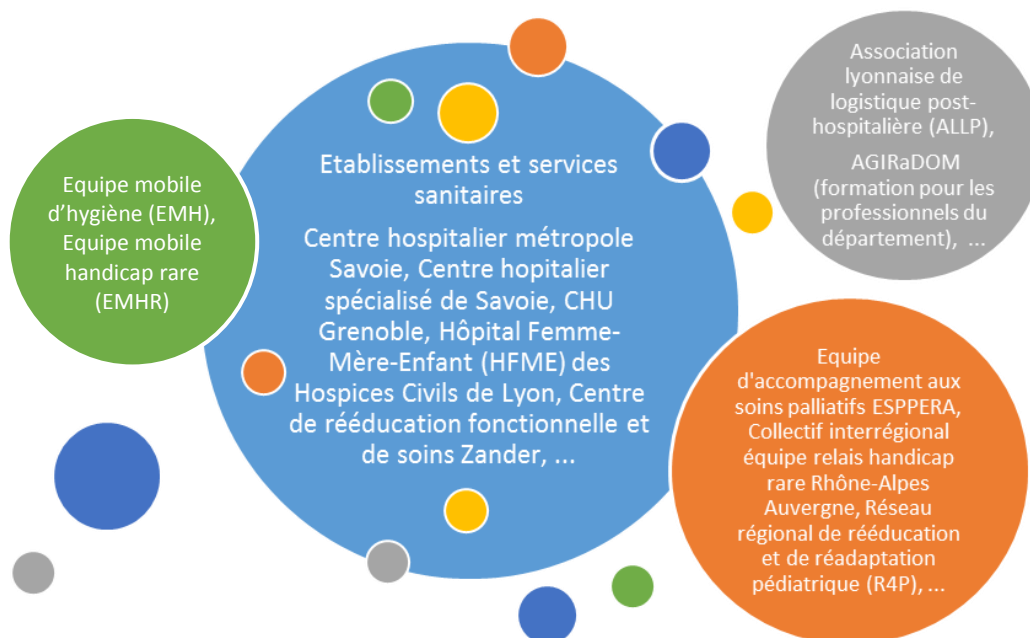
- **Assurer une surveillance médicale** pour dépister, prévenir ou traiter les pathologies somatiques en lien avec les pathologies chroniques ou intercurrentes des usagers accueillis
- **Dépister, évaluer et traiter** la douleur
- **Assurer une prise en charge** des déficiences ou incapacités pour les réduire ou les compenser par les rééducations et le travail pluridisciplinaire.
- **Contribuer à la coordination des soins** autour de la personne en lien avec le secteur sanitaire : médecins traitants, Centres hospitaliers de référence ...
- **Mettre en œuvre la démarche palliative** et permettre un accompagnement en fin de vie
- **Assurer une surveillance** de la croissance et de l'état nutritionnel
- **Assurer les soins** post-opératoires et post-hospitalisation

Les professionnels



- | | |
|---|-------------------------------|
| * Médecin pédiatre | * Auxiliaires de puériculture |
| * Médecin de médecine physique et de réadaptation (MPR) | * Ergothérapeutes |
| * Chefs de services | * Kinésithérapeutes |
| * Psychologues et neuropsychologues | * Psychomotriciens |
| * Infirmier(ère) coordinateur(rice) (IDE Co) | * Orthophonistes |
| * Aides-soignants | * Orthoptistes |
| | * Diététicienne |
| | * Secrétaire médicales |

La continuité des soins est assurée jour et nuit, 365 jours/an.



Accompagnement socio-éducatif

Les missions

Les missions s'étayent sur les besoins repérés et donnent le sens général de l'accompagnement. Ils sont évalués par les professionnels, en lien avec les attentes de l'utilisateur et de sa famille.

- **Accompagner à l'autonomie** sur les actes essentiels (hygiène, toilette, habillage...), la communication et les relations avec autrui, sa sécurité
- **Accompagner à l'autodétermination**: expression du projet et de ses droits et libertés, ses rôles sociaux (orientation pré-professionnelle, vie familiale, vie intime, affective et sexuelle, citoyenneté, ressources sociales et administrative

Les professionnels

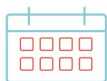


- * Chef de service Arc-en-Ciel
- * Chef de service unité Alizés
- * Éducateurs spécialisés
- * Moniteurs éducateurs
- * AES
- * Aides-soignants
- * Auxiliaires de puériculture
- * Assistante sociale

Environnement structuré: organisation efficace de l'accompagnement socio-éducatif



De 8h45 à 16h30, chaque enfant est intégré à son groupe de référence afin de lui assurer des repères stables nécessaires au bon déroulement de son accompagnement.



Les emplois du temps de chacun sont personnalisés au regard des besoins et du projet des jeunes. Les ateliers et activités d'accompagnement s'articulent autour des dimensions d'autonomie, de soin et de participation sociale en fonction des projets individualisés.

Les repas sont pris en groupe selon une organisation établie en tenant compte des spécificités de chaque groupe et individualités.



À partir de 17h, les internes rejoignent leur foyer d'internat respectif. La continuité du projet de l'utilisateur se poursuit sur l'internat et s'étaye sur la vie de groupe, les activités sportives, les soins de nursing et les accompagnements aux actes de la vie quotidienne (AVJ)



Des temps de repos ou de sieste après le repas sont proposés selon les besoins repérés de chacun.

La mise en œuvre de l'accompagnement socio-éducatif

L'accompagnement socio-éducatif se décline par :

- **Les actes de la vie quotidienne** (repas, toilette, mise au toilette, lever, coucher, ...) en fonction des besoins des usagers tout en favorisant leur autonomie.
- **Les ateliers** : groupes fermés réfléchis en lien avec les besoins communs à plusieurs usagers en vue d'une progression.
- **Les activités** : groupes à but de loisir et de partage entre pairs



REPÈRES TEMPORELS / GROUPE BONJOUR / GROUPE AU REVOIR

Il s'agit de démarrer la journée en s'appuyant sur son déroulé à venir (ex : jour, météo, professionnels absents, emploi du temps de chacun...) avec différents outils selon les groupes.



CAHIER DE VIE

Cet atelier basé sur des photos et des écrits propres à chaque usager permet du lien entre le domicile et le CEM en facilitant l'évocation et l'échange du vécu par l'enfant ou le jeune quel que soit son mode de communication.



STIMULATION SENSORIELLE / EXPRESSION / MESSAGES / DÉTENTE

Des ateliers, à destination des jeunes accueillis ou des usagers avec une déficience intellectuelle, permettant de s'appuyer sur l'expérimentation par les 5 sens et en favorisant le bien-être dont la mise à disposition de la salle Snoezelen



COMPTINES / LECTURE HISTOIRE / GESTE ET PICTOGRAMMES / GROUPE COMMUNICATION / CAHIER DE VIE

Il s'agit pour les jeunes accompagnés sans communication verbale de pouvoir apprendre de manière ludique les gestes Makaton et pictogrammes pour leur permettre de s'exprimer.



ACTIVITÉS MANUELLES

Ces activités permettent de travailler le choix et la gestuelle.



SOCIALISATION / ATELIER COURSES ET CUISINE

Des ateliers permettant aux usagers de s'ouvrir sur l'extérieur et d'expérimenter différentes situations en vue d'accéder à davantage d'autonomie (ces ateliers peuvent avoir des supports variés).



ATELIER « AU CHOIX »

Il est question de favoriser l'initiative et le choix (autodétermination)



JEUX D'INTERACTION / DE SOCIÉTÉ / JEUX SYMBOLIQUES / THÉÂTRE / DANSE / BOUM / SORTIES PLAISIR

Ces divers ateliers ont notamment vocation de favoriser la relation avec l'autre.



MUSIQUE / CHORAL / CHANT ET VOIX

Ces ateliers permettent de développer des interactions, favorise l'expression, la communication et la créativité.



ESTHÉTIQUE

En prenant soin de leur apparence, leur corps, ces temps permettent aux usagers une valorisation, des ressentis en dehors du soin et une connaissance du corps.



ATELIER TECHNIQUE / GROUPE ORIENTATION

Ces ateliers permettent d'évaluer les capacités motrices fines nécessaires à l'orientation.

L'accompagnement proposé associe les compétences métiers des professionnels du CEM et s'appuie également sur de nombreux partenariats (artistiques, culturels, loisirs) favorisant l'ouverture sur l'extérieur, la citoyenneté et l'inclusion des enfants accompagnés.

Accompagnement pédagogique

Les missions

- **Développer et maîtriser les** outils de la communication et de l'information.
- **Développer les savoirs fondamentaux** en lien avec les socles de compétence de l'éducation nationale.
- **Acquérir une culture scientifique** par l'expérimentation et par les connaissances.
- **Développer les compétences liées à l'environnement** géographique, historique, économique
- **Mettre en situation et évaluer** les capacités des usagers à s'inscrire dans un projet professionnel.
- **Appréhender** et si possible faire acquérir aux jeunes concernés des techniques de base et autres notions fondamentales du « travail », le tout dans une réflexion autonome quant à leur éventuelle identité professionnelle future.
- **Proposer une activité sportive** adaptée aux usagers en situation de handicap.
- **Solliciter les usagers** dans les domaines physique et sportifs, psychologique, éducatif et spatio-temporel.

Les professionnels



- * Enseignant de l'Éducation Nationale
- * Moniteur technique
- * Enseignant et éducateur sportif en activités physiques adaptées

L'organisation et la mise en œuvre de l'accompagnement

La scolarité

L'accompagnement pédagogique est fonction du projet individuel de chaque enfant/jeune soit :

- Au sein de l'établissement, dans un groupe classe, en travail individuel ou par petits groupes.
- En scolarité partagée en milieu ordinaire (ULIS,...).

Au vu des difficultés de représentation chez certains élèves, le lien entre apprentissages théoriques et mises en situation est pensé en multipliant les supports concrets, audiovisuels et en liant la scolarité avec ce qui peut être fait en ateliers éducatifs.



Au sein de l'Unité d'Enseignement intégrée au CEM interviennent 4 enseignants. Ces enseignants sont en lien avec l'enseignant référent de l'éducation nationale
Chaque enseignant travaille auprès d'un groupe de référence.

Les enseignants travaillent en collaboration avec :

- Les **éducateurs et rééducateurs**. Des adaptations de la classe et des différents postes de travail (aide technique, synthèse vocale, cahier de communication, logiciels informatiques spécifiques,...) sont ainsi proposés en lien avec les orthophonistes et les ergothérapeutes.
- Les **psychologues** pour la réalisation des bilans personnalisés, psychologiques, neuropsychologiques et des profils sensoriels visant une meilleure compréhension des aspects spécifiques du handicap en lien avec les difficultés d'apprentissage repérées.
- L'équipe pédagogique élargie (APA, éduc, institutrices) dispense une appréciation des dispositifs

L'apprentissage préprofessionnel

L'apprentissage préprofessionnel s'adresse en priorité à des usagers susceptibles de rejoindre le milieu du travail ordinaire ou protégé. Pour les plus jeunes, la mise en situation en atelier préprofessionnel participe au parcours de formation.

Les activités proposées sont assurées par un moniteur d'atelier et sont réalisées en collaboration avec les équipes socio-éducatives, rééducatives, psychologiques, médicales (suivi, évaluation des capacités, gestion).

Les mises en situation pré professionnelles s'appuient :

- Sur l'encadrement par des professionnels du CEM pour des « immersions » : aide à la restauration, service administratif, service lingerie, service espace verts.
- Sur les partenaires extérieurs (entreprises, ESAT, enseignants de collège.....) pour les évaluations, orientations, mise en situation, réalisation de stages et recherche de travaux.

D'autres dispositifs permettent de compléter ce travail en atelier technique :

• Groupe « Orientation »

Ce dispositif permet de soutenir les usagers à se constituer une idée des types d'orientations, d'échanger autour des visites d'établissements et stages, gérer les périodes d'attentes.

• Technologie Appliquée

Plusieurs sujets liés à la technologie sont abordés en fonction des potentialités de l'utilisateur (outils de mesure, électricité, commandes numériques, informatique, approche ludique de la 3D, ...).



L'activité physique adaptée (APA)

L'activité physique adaptée (APA) s'intègre dans le projet individualisé d'accompagnement.

Elle est assurée par des enseignants sportifs et éducateurs sportifs. Il existe des groupes animés par les éducateurs sportifs et les kinésithérapeutes avec des objectifs de soins prioritaires fixés avec les médecins : l'activité « kiné-sport » et la « balnéo-mouv ». Certaines activités se font en partenariat avec Handisport avec mise à disposition de matériel et encadrement.

L'APA encourage l'inclusion des jeunes dans les clubs sportifs ou tout simplement à la pratique du sport-santé.

L'APA se décline en fonction des capacités des usagers, sous différentes formes :

- | | |
|---|--|
| • EPS : parcours variés, hand-ball, tennis de table, uni hockey, tir à l'arc, sarbacanes. | • Foot fauteuil électrique (FFE) |
| • Evolution motrice au sol | • Mercredis sportifs : animations sportives aux choix (ski, voile, pulka, ...) |
| • Détente | • Escalade |



Zoom sur l'environnement structuré

Face à l'augmentation d'utilisateurs présentant une déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme, le CEM travaille depuis plusieurs années à **structurer l'environnement institutionnel des personnes accueillies afin de leur procurer des repères stables et sécurisants** sur le plan spatial et temporel.

Ce projet vise à :

- Créer une homogénéité des repères au sein de l'établissement,
- Généraliser les outils à l'ensemble des personnes accueillies afin que chacun puisse en bénéficier en fonction de son degré d'autonomie,
- Individualiser les outils proposés en les adaptant aux niveaux de compréhension et difficultés de chacun.

Pour ce faire, cela passe par l'articulation de 3 niveaux :

- **des outils institutionnels portant sur la cohérence de l'architecture du bâtiment** : travail sur la signalétique commune à tout l'établissement (utilisation de pictogrammes, code couleurs des locaux, structuration et organisation des espaces, ...).
- **des outils et dispositifs d'accompagnement collectifs** :
 - ⇒ Lieux identifiés pour ritualiser l'arrivée des usagers (repérage porte manteau...).
 - ⇒ Formalisation des temps d'accueil le matin pour aider les usagers qui ont peu ou pas de scolarité à se repérer dans le temps et l'espace (comptine du matin, structuration de la journée, ...).
 - ⇒ Salle d'accueil propre à chaque groupe comme lieu identifié (centralisation des EDT, ...).
 - ⇒ Educateur de journée / groupe comme fil conducteur, ...
- **des outils personnalisés** : EDT, Schèmes d'actions, frises,...

Dans la construction et la mise en œuvre des outils personnalisés, les professionnels ont à cœur de travailler avec les familles afin d'instaurer une continuité et une cohérence entre le CEM et le domicile de la personne.



Transports

Dans un rayon de 50 km autour de l'établissement, le déplacement des enfants est organisé entre leur domicile et le C.E.M. Au-delà, de cette distance, le transport reste à la charge des familles, des points de ramassage peuvent être proposés comme lieu de rdv entre la famille et le prestataire. Des circuits de transports collectifs adaptés sont mis en place avec un prestataire spécialisé extérieur avec présence sur le CEM d'un référent faisant le lien avec les familles.

Des modalités de transport individuel (taxi, VSL ou véhicule médicalisé) peuvent être établies exceptionnellement sur avis des médecins du CEM pour des situations sanitaires précaires et soumis à la direction pour validation. Elles feront l'objet d'une mise en œuvre temporaire.

En ce qui concerne les jeunes accueillis en accueil temporaire (U2R) le transport reste à la charge des demandeurs. Les familles peuvent faire le choix d'un autre mode de transport du domicile au Centre d'Education Motrice et sera ainsi à leur propre charge.

Pour les transports internes :

Le CEM dispose d'un parc automobile composé de véhicules adaptés type minibus utilisés pour les activités d'accompagnement à l'extérieur. Les équipements présents à l'intérieur des véhicules permettent le transport en toute sécurité les jeunes avec ou sans fauteuil.

Sécurisation de la circulation des véhicules dans l'enceinte de l'établissement :

Une signalétique extérieure a été mise en place au sein de l'établissement afin de favoriser la sécurité des enfants accompagnés, des professionnels et des personnes extérieures à l'établissement (emplacements réservés aux transports des enfants accompagnés, zone d'attente, plan général de situation, ...).

Contact TC-Transport

**contact-ash@tctransport.fr
07 63 11 37 35**



Maison des familles



En complément des accompagnements des jeunes du CEM, l'association met à disposition une **Maison des Familles**. Si la situation le nécessite, les familles qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier d'un lieu au plus près de leur enfant de manière ponctuelle.

Une demande préalable auprès de la coordination de l'U2R est à réaliser afin d'en bénéficier.

Fonctionnement de la Maison des familles :

- * La durée du séjour au sein de la Maison des Familles est fixée au préalable.
- * L'hébergement n'est possible que pendant la durée des soins et dans une limite de temps qui sera à évaluer en fonction des demandes et des situations cliniques.
- * La présence de la famille est limitée à 6 personnes max. en journée et 4 personnes la nuit.

La maison des familles est constituée d'un espace privé accessible par digicode, d'un coin salon/salle à manger avec un canapé lit, d'une chambre à deux lits simples et d'une salle de bains.

La mise à disposition de cet appartement est faite à titre gracieux par l'association. Notre association étant reconnue d'utilité publique, vous pouvez, si vous le souhaitez, faire un don offrant une réduction d'impôt de 66% à ses donateurs.

L'accès à la maison est conditionné par l'acceptation des conditions du livret de fonctionnement et d'un chèque de caution de 120 euros.

La Maison des Familles

Réservation par mail ou téléphone

Coordination.u2r@ash73.com

04 79 33 62 62

Passage à la vie adulte

L'équipe sociale du CEM accompagne le jeune et sa famille/représentant légal dans l'ensemble des démarches visant au passage à la vie adulte du jeune.

Un travail de réseau et de mise en lien est étroitement mené avec les structures (établissements ou services) d'accueil pour adulte.

A 17 ans	• Sujet abordé en PIA
A 18 ans	• RDV "Parcours orientation" • Mise en place des démarches administrative
A la réception de la notification MDPH	• Prise de contacts avec les établissements et services • Visite des établissements et services • constitution d'un dossier de candidature • Mise en place de stage ou d'accueil temporaire + bilan



Si le jeune est admissible dans la structure	Si le jeune est toujours au CEM à l'aube de ses 20 ans, 4 à 6 mois avant sa date d'anniversaire puis annuellement
• Le jeune est mis sur liste d'attente • Travail de lien dynamique avec la structure	• Dossier MDPH pour le maintien du jeune au CEM afin d'éviter la rupture des droits • Demande d'aide sociale pour le financement • Recherche de nouveaux établissements et services (contacts, visites, dossier de candidature)
• Admission du jeune dans l'établissement ou le service retenu • Réunion avec l'équipe d'accueil du nouvel établissement	OU refus de la place par la famille entraînant la nullité de l'amendement CRETON
• Groupe orientation pour informer les jeunes, préparer l'après CEM • Information du suivi de la situation	

Partenariats

Désireuse de faire évoluer ses pratiques en adéquation avec les besoins de la population qu'elle accompagne, Accueil Savoie Handicap a récemment concrétisé plusieurs projets : rénovation et humanisation des locaux du Centre d'Education Motrice (CEM), création d'une Unité Régionale de Répit (U2R), nouvelle balnéothérapie, extension du pôle adulte...

Au-delà des projets structurels, et à travers une démarche partenariale à différentes échelles, ASH permet à ses établissements et services de développer des projets culturels, éducatifs, sportifs, ... à destination des publics qu'elle accompagne. Ainsi, le CEM travaille en lien avec de nombreux acteurs locaux dans le but de renforcer les liens avec le milieu dit ordinaire et favoriser la visibilité et l'inclusion des jeunes. Par ailleurs, à travers ces partenariats, ASH œuvre pleinement au développement économique de son territoire et la création de richesse en local.

Projets artistiques et culturels

Ces projets sont au cœur des actions menées au CEM : ateliers de percussions, chorale, ateliers d'arts plastiques, écriture et mise en scène d'une pièce de théâtre, accueil d'auteurs en résidence, ... La culture est au centre des préoccupations d'ASH pour susciter la curiosité, ouvrir l'esprit et diversifier la culture des usagers comme des professionnels. Ces projets voient le jour grâce au soutien financier de la Région AURA, l'Agence Régionale de Santé AURA et le Conseil Départemental de la Savoie et certaines fondation privée telle que la Fondation SNCF.

Parmi nos partenaires artistiques : L'Esperluette (Arts plastique), Le Collectif de la Maise (Street Art), Bulle d'Oser (Danse), PDG Compagnie (Théâtre), Ondes et Notes (Musique), ...

Projets sportifs

Très active sur le volet sportif grâce à son équipe dédiée à l'activité physique adapté, le CEM développe de nombreux partenariats avec les clubs sportifs locaux, l'UNSS, Handisport et le Conseil Départemental du Sport Adapté. L'idée étant de promouvoir l'activité physique auprès des jeunes, leur faire découvrir différentes pratiques et les encourager à s'inscrire en club.

Quelques exemples de projet : Chaque année le CEM participe à la *Savoie Court* ; en 2023, les 4 jeunes du CEM sont revenus champions de France de Canoë-Kayak partagé, en partenariat avec le Lycée Reinach; ASH organise depuis 2017 les « RDV au Sommet » en Savoie, une journée de cohésion portée par la FEHAP dans le cadre de la semaine « Sentez-vous sport ».

Par ailleurs, ASH est labellisé « Génération 2024 » depuis février 2024.



Projets multiples

Les Clowns Instantanés, la médiation animale, challenge écologique, « Ma petite planète », « opération cloche solidaire », Rêve de gosse, Programme « Et si on parlait d'amour », journée de plantation, ... sont autant de projets éducatifs et/ou solidaires menés en partenariat et grâce au soutien de partenaires, publics, associatifs ou privés (Fondation AP Sommer, CPAM de Chambéry, Fondation Caisse d'Epargne, Rotary Club, Lions Club,...)

Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)



Qu'est-ce que la responsabilité sociétale des organisations (RSO) ?

Une décision volontaire des organisations, pour prendre en compte leur impact sur la société et l'environnement.
C'est une responsabilité envers la société dans laquelle elle opère avec un ancrage des valeurs de l'association dans la société.



Pourquoi intégrer cette démarche chez ASH ?

- Se responsabiliser envers ses parties prenantes
- Gérer les risques et anticiper les problèmes potentiels
- Renforcer la confiance et la crédibilité de l'association
- Étendre ses valeurs et missions



Qui est concerné ?

- Les membres de l'association (salariés, bénévoles, etc.)
- Les bénéficiaires et leurs familles ou responsables légaux
- Les partenaires
- La société en général

Les Grandes étapes



* Directeur Général, Responsable Qualité, Responsable Projet et Développement, Chargé e de mission RSO

N°1



Assurer le tri sélectif au sein de l'association

N°4



Sensibiliser les parties prenantes aux économies d'énergie

N°7



Renforcer le niveau de vigilance sur les droits des bénéficiaires

N°10



Consolider la démarche RSO

N°2



Repenser le cahier des charges et le fonctionnement du service cuisine

N°5



Déployer un plan de réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre

N°8



Renforcer la démarche RGDP

N°11



Valoriser la démarche RSO

N°3



Intégrer une filière de recyclage des appareils obsolètes

N°6



Valoriser les espaces verts des 3 sites d'ASH

N°9



Informar les salariés sur les risques professionnels

N°12



Promouvoir la démarche RSO dans la marque employeur d'ASH

Offre d'hébergement et logistique

Hébergement, lingerie, hygiène

Le service hygiène-hôtellerie intervient au sein de chaque unité et service de l'établissement. La gestion de la lingerie est réalisée en interne, les agents de service du CEM assurent la distribution du linge d'hôtellerie, sa mise en place, son retrait et sa collecte. La prestation de blanchisserie est externalisée. Cette prestation répond aux exigences en terme d'hygiène, de sécurité et de bonnes pratiques en prévention des risques sanitaires.

Pour les jeunes accueillis en internat sur unité des Alizés ouverte 365 jours, les familles ont la possibilité de solliciter une prestation hôtelière supplémentaire pour le linge de leur enfant.

La société bulle de linge facture aux familles les prestations suivantes: 3,96€ TTC/Kg de linge traité

Restauration

Le CEM dispose de son propre service de restauration et s'adapte ainsi au mieux aux besoins nutritionnels des jeunes. L'équipe de restauration confectionne les repas selon les prescriptions médicales et les directives exprimées par la diététicienne.

La détermination des menus répond aux exigences relatives à la santé des personnes, aux indications médicales au regard des pathologies des jeunes et autres facteurs spécifiques (repas mixés ou moulinés, allergies, régimes...).

Ce service respecte la réglementation en matière de restauration collective par l'application d'une procédure réglementaire de prévention des risques et fonctionne sous le contrôle des services de sécurité alimentaire, protection des consommateurs et concurrence de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Un suivi de la qualité est effectué par examen périodique bactériologique des préparations et des locaux de restauration.

Entretien et maintenance des locaux

Les opérations courantes de maintenance des locaux et matériels sont assurées par les agents d'entretien. La maintenance des installations techniques (chauffage – climatisation, installation électrique, téléphonique, signalisation hospitalière, installation de sécurité incendie, ascenseurs, portes automatiques) fait l'objet de contrats spécifiques, conclus avec des entreprises et services spécialisés prestataires. La surveillance quotidienne de ces installations est assurée par les agents d'entretien de l'établissement.

Les agents peuvent réaliser des interventions d'entretien sur des fauteuils roulants des jeunes en complémentarité des appareilleurs (crevaisons, petites réparations d'urgence...), ceci en concertation avec les ergothérapeutes.

Locaux et Equipement du CEM

Sur 6 265m² de locaux et 13 524m² de terrain, le CEM dispose d'un plateau technique adapté qui comporte :

- 33 chambres d'internat individuelles ou multiples dont une chambre d'urgence
- des salles de rééducation de kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie, orthophonie
- une balnéothérapie
- une salle d'appareillage
- une salle de motricité au sol, « Salle bleue » : sol adapté et modules en mousse
- des salles de soins et infirmerie
- une salle Snoezelen : espace de stimulation sensorielle
- plusieurs salles d'activités éducatives
- quatre salles de classes aménagées, adaptées aux besoins des enfants/jeunes et équipées de matériel informatique
- un atelier technique spécifique avec un outillage allant du traditionnel au plus technologique (imprimante 3D, ...) permettant la découverte et l'initiation préprofessionnelle.
- des bureaux administratifs et médicaux
- une cuisine interne et des salles à manger
- des parkings sécurisés
- une maison des familles
- Salle multi-activités : plan d'escalade, ...



En dehors de l'établissement

- un stade municipal et des pistes cyclables.
- un cadre privilégié entre lacs et montagnes pour les activités extérieures et les accessibilités proches aux transports en commun.



Appareillages

Durant l'accompagnement de votre enfant au sein du centre d'éducation motrice, un certain nombre d'appareillages ou d'appareils de locomotion seront mis en place. Les professionnels rééducateurs, en lien avec le médecin MPR du centre, vous proposeront les appareillages ou équipements les plus adaptés au regard des besoins de votre enfant.

Vous restez libres de choisir le prestataire ou l'appareilleur externe qui assurera le lien entre vous et le centre. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des professionnels rééducateurs pour connaître les appareilleurs ou les sociétés pouvant répondre au mieux à vos besoins et à votre localisation. Le Centre d'éducation motrice pourra également vous proposer des partenaires avec qui nous travaillons mais vous n'avez aucune obligation de les choisir.

Quand les équipements ou appareillages sont devenus trop petits ou trop abîmés, nous vous proposerons de le renouveler dans le cadre d'une nouvelle consultation d'appareillage. Vous restez propriétaire de l'ancien matériel ou équipement. Le centre d'éducation motrice ne pourra pas assurer la récupération des appareillages trop vétustes.

Si vous avez également des besoins particuliers qui ne sont pas pris en charge par l'établissement ou par la sécurité sociale, les professionnels du centre seront néanmoins vous orienter dans vos choix.

Participation des usagers

Autodétermination

Autodétermination: C'est **exercer le droit propre à chaque individu de gouverner sa vie sans influence externe induite et à la juste mesure de ses capacités**. Avoir le pouvoir de décider pour soi-même est un apprentissage qui se développe tout au long de la vie de la personne. HAS, 2022. Le PIA est un élément fort de l'expression de l'autodétermination des jeunes. Le CEM a souhaité amplifier l'expression de cette autodétermination à travers d'autres outils, instances.

Salle temps libre

Les « temps libres » sont des périodes d'autonomie dont disposent les jeunes adultes.

Régie par un règlement de fonctionnement décrivant les droits et les devoirs de chacun, élaboré par les jeunes, la salle temps libre expérimente, dans un cadre protégé, un lieu de liberté.

La salle « temps libre » mise en place en 2014, a reçu le label « Droits des usagers de la santé » accordé par l'Agence Régionale de Santé.



Commission restauration

Une commission restauration, composée de représentants des enfants, des équipes d'accompagnement, de membres du service restauration, d'un cadre et de la diététicienne, a été mise en place au sein de l'établissement. Elle permet de recueillir l'avis des enfants et jeunes sur les repas afin d'améliorer la prestation. Cette commission est également un temps d'échanges entre les services.

Enquête de satisfaction

Cette forme de participation est reconduite tous les ans afin de recueillir le niveau de satisfaction des jeunes accompagnés et de leur famille.

Facile
à lire et à
comprendre



Le Centre d'éducation motrice a engagé depuis de nombreuses années l'approche FALC (facile à lire et à comprendre) pour permettre et faciliter la compréhension des documents importants pour les jeunes.

Ces documents sont importants également dans le cadre de l'autodétermination des jeunes du CEM

N'hésitez pas à vous rapprocher des équipes éducatives si vous souhaitez vous procurer des documents en FALC.

Place des usagers

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Cette instance de participation réunit des représentants des usagers du CEM et de leurs familles, des représentants du personnel et de la direction. C'est un lieu d'échange entre l'établissement, les personnes accompagnées et les familles, où ces dernières ont l'occasion de s'exprimer et de poser leurs questions.

Les enfants accompagnés et leur famille peuvent aller voir les représentants et leur transmettre leurs demandes qui seront abordées au CVS. *Pour plus d'informations, voir annexe du règlement de fonctionnement du CEM et règlement intérieur du CVS.*

Commission des relations avec les usagers

Instaurée au niveau associatif, la commission des relations avec les usagers veille au respect des droits des usagers et à la qualité de l'accompagnement. Elle facilite et suit leurs démarches de réclamations. Elle articule ses missions avec le conseil de vie sociale de l'établissement, et les formes de participations mise en œuvre par les services.

La commission des relations avec les usagers n'est pas une voie de recours (gracieuse ou juridictionnelle). Pour contacter la commission des relations avec les usagers, veuillez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante :

Accueil Savoie Handicap
Service Qualité/commission des relations avec les usagers
812 route de Plainpalais
73230 Saint Alban Laysse

La personne qualifiée

Si malgré les échanges avec les personnes de l'établissement et/ou de la commission des relations avec les usagers vous ne trouvez pas d'issue favorable à vos attentes ou questionnements, vous avez la possibilité d'entrer en contact avec une personne qualifiée.

Une personne qualifiée est une personne bénévole et indépendante qui a une bonne connaissance du secteur médico-social et de l'organisation administrative et judiciaire. Elle est également compétente en matière de droits sociaux.

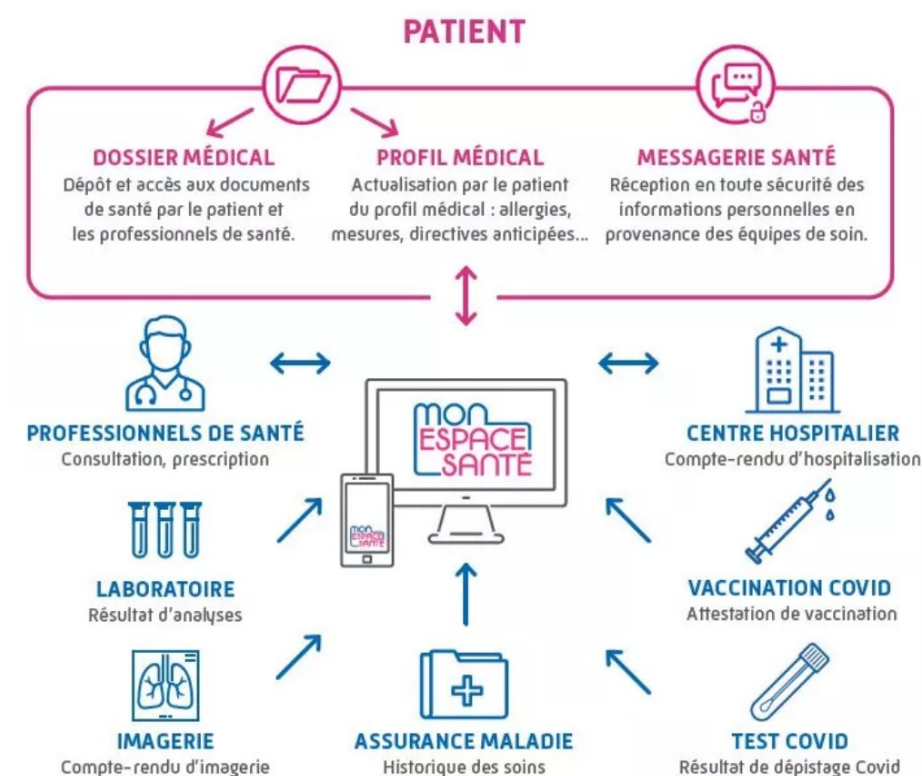
Vous trouverez leurs noms et leurs contacts sur les panneaux d'affichage du centre d'éducation motrice. Une personne qualifiée entrera en contact alors avec vous pour vous proposer une rencontre.

Mon espace santé

L'Association ASH s'est engagée en 2023 dans le programme ESMS numérique. Ce programme vise à généraliser l'utilisation du numérique dans la sécurisation, l'échange d'informations et la coordination de l'accompagnement des jeunes.

Ainsi, nous nous assurons de l'identité nationale de santé de tous les jeunes admis afin de référencer les données de santé avec une identité unique, pérenne, partagée par l'ensemble des professionnels de l'hôpital, du CEM ou en libéral.

Nous vous encourageons à activer votre accès « Mon Espace Santé » si cela n'est pas déjà fait. Mon espace santé, un espace numérique personnel semblable à un « coffre-fort » où sont rangés tous les documents de santé de votre enfant.



L'établissement se conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) pour le traitement des données personnelles des bénéficiaires collectées dans le cadre de son activité.

Le partage des informations médicales et des informations médicales est réalisé dans un cadre sécurisé, conformément à la RGPD et au devoir de discrétion des professionnels.

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

Préambule : Dans la lignée de la Déclaration des Droits de l'Homme et de la Charte des Droits et Libertés des Usagers, Accueil Savoie Handicap fonde ses valeurs sur le respect de la personne et la prise en compte de sa singularité tout au long de son accompagnement.

Elle affirme son indépendance par rapport à tout parti politique, à toute confession religieuse et/ou philosophique.



B

Bienvenus, vous l'êtes, dans une équipe informée de votre arrivée et préparée à vous accueillir.

I

Identifier vos besoins pour vous apporter une réponse adaptée.

E

Entendre vos attentes et échanger avec vous sur nos possibilités de les mettre en œuvre au sein de notre association.

N

Neutralité dans l'accompagnement de vos choix en restant attentifs à la cohérence des actions déployées avec votre projet individuel.

T

Traiter la douleur sous toutes ses formes, c'est-à-dire entendre, reconnaître et prendre en charge, tant les souffrances physiques que psychologiques.

R

Respecter votre liberté de choix, la confidentialité de vos informations, vos valeurs ainsi que vos convictions personnelles et religieuses.

A

Autonomiser, c'est-à-dire faire avec et non pas à la place de, à votre rythme et en fonction de vos capacités.

I

Individualiser le projet de soin et le projet de vie, en sollicitant votre participation active ainsi que celle de votre entourage.

T

Travailler ensemble et en réseaux, développer les partenariats pour s'ouvrir aux autres.

A

Accompagner la fin de vie par un travail en équipe et partenarial, dans le cadre d'une démarche palliative, en vous soutenant ainsi que votre entourage.

N

Nourrir nos réflexions par des échanges pluridisciplinaires et la collaboration des différents acteurs.

C

Communiquer, c'est-à-dire avoir une qualité d'écoute, d'échange et de compréhension des formes verbales et non verbales d'expression.

E

Evaluer nos actions, écouter et former l'ensemble des professionnels, favoriser les échanges pour garantir la qualité de nos accompagnements.

Enquête de satisfaction



Enquête de satisfaction Centre d'Éducation Motrice

Des enquêtes de satisfaction sont conduites au centre d'Éducation Motrice (CEM). Elles sont renouvelées annuellement et ont pour but de recueillir les opinions des jeunes et de leurs proches.

Les résultats sont présentés en CVS et des actions d'amélioration sont proposées. Depuis 2024, les enquêtes de satisfaction sont proposées en FALC (Facile A lire et Comprendre)

100%

Des jeunes se sentent bien accueillis



97%

Des jeunes se sentent en sécurité



95%

Des jeunes estiment que leur PIA répond à leurs attentes

94%

Des jeunes disent que leur douleur est prise en charge



100%

Des jeunes trouvent les locaux propres et agréables



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 2003 RELATIF À LA CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE,
MENTIONNÉE À L'ARTICLE L.311-4 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

1 - Principe de non-discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques et religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

2 - Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

3 - Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandé ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits, et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations le concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi, s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

4 - Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou de mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

- La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit sans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.
- Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.
- Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.
Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médicaux-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentations qui figurent au code de la santé publique. La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

5 - Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

6 - Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charges, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficulté ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

7 - Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

8 - Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles oubliées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcées, il est garanti à la personne, la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

9 - Principes de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

10 - Droits à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes les mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

11 - Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants de différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnes et bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

12 - Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.



Centre d'Éducation Motrice

261 route de la Doria
73230 Saint Alban Leysse

04 79 33 62 62

info@ash73.com
www.ash73.com

